



HAL
open science

Moines et chanoines en conflit pour le contrôle d'une ville non épiscopale : le cas de Dijon

Alain Rauwel

► **To cite this version:**

Alain Rauwel. Moines et chanoines en conflit pour le contrôle d'une ville non épiscopale : le cas de Dijon. Les gens d'Église et la ville au Moyen Âge dans les "pays d'entre-deux", XIe-XVe siècle, May 2010, Metz, France. <http://sha.univ-lorraine.fr/crulh/publications/Rauwelfinal.pdf>. halshs-01008751

HAL Id: halshs-01008751

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01008751>

Submitted on 17 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MOINES ET CHANOINES EN CONFLIT POUR LE CONTRÔLE D'UNE VILLE NON ÉPISCOPALE : LE CAS DE DIJON

Alain RAUWEL
Université de Bourgogne

Dijon, pour qui s'intéresse aux équilibres de pouvoir entre gens d'Église à la fin du Moyen Âge, est un véritable cas d'école¹ : la ville compte, au moins symboliquement, sur l'échiquier européen, elle est la capitale d'une principauté territoriale devenue, au temps des Valois, un véritable État, mais elle est et demeure dépourvue de siège épiscopal². La place est donc libre pour les clercs de moindre acabit, moines noirs, chanoines réguliers et séculiers, Mendiants, vicaires et chapelains, tous désireux de se tailler une large place tant dans l'espace urbain que dans les âmes des Dijonnais. Dijon, du coup, est un champ clos où l'on peut observer à son aise les stratégies mises en œuvre par les différentes maisons religieuses pour étendre leur influence, ce qui, la ville étant petite et la population médiocre, ne peut s'obtenir qu'au détriment des communautés voisines et rivales.

Toutes ces communautés ne sauraient toutefois se targuer du même prestige. Deux établissements dominant, on dirait presque : écrasent, par leur ancienneté et leur autorité, la Chrétienté dijonnaise, faisant de la ville, au spirituel, un ensemble bipolaire. Les Bénédictins de Saint-Bénigne, à l'extérieur du *castrum* primitif, étaient fermement persuadés de desservir le premier sanctuaire chrétien de la contrée. Dès le VI^e siècle, la *vita* rédigée sur les lieux

¹ Faute d'une ample synthèse à jour, on rappellera l'exceptionnelle qualité de la notice de P. Gras, « Dijon », *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique* 14, col. 470-475.

² Les tentatives d'érection de Dijon en chef-lieu de diocèse commencent vers 1575, pour aboutir seulement en 1731.

en l'honneur du saint patron³ avait daté de la fin du II^e siècle le martyre de Bénigne et les premiers signes d'une vénération ininterrompue autour de son tombeau ; la chronique compilée vers 1040⁴ n'avait fait que renchérir : c'était donner à l'abbaye une primauté indiscutable. Dans les faits, pourtant, c'est l'église concurrente, Saint-Étienne, qui est apparue la première, à l'intérieur de l'enceinte⁵. Très classique groupe d'agglomération secondaire, avec sa basilique, son baptistère, son oratoire marial, sa *domus* cléricale, elle remonte au moins au V^e siècle, nettement avant l'installation d'un lieu de culte et d'un collège de clercs à Saint-Bénigne par l'évêque Grégoire de Langres. Depuis les premières années du XII^e siècle, la communauté du *castrum* a adopté la règle augustinienne et vit non plus sous un prévôt mais sous un abbé.

Aucune des paroisses de Dijon, qui sont sept dès le XII^e siècle et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, n'échappe à la puissance d'attraction des deux abbayes⁶. Très logiquement, Saint-Bénigne a retenu le patronage des deux églises les plus voisines de sa clôture, Saint-Philibert et Saint-Jean. On pourrait être étonné de la très courte distance qui sépare ces lieux de culte, mais tout s'éclaire si l'on se souvient que l'ensemble du quartier Saint-Bénigne correspond à la grande nécropole de l'agglomération tardo-antique. Comme l'abbatiale, qui n'est que l'amplification de la *memoria* bénignienne primitive, les deux paroissiales dépendantes occupent le site d'anciennes *cellae* funéraires, dont elles reprennent en partie les fonctions. Leur personnel ecclésiastique, comme il se doit, est à la nomination et sous le contrôle de l'abbé de Saint-Bénigne. Les cinq autres paroisses sont régies avec un zèle scrupuleux par l'abbé de Saint-Étienne, selon des modalités et des chronologies toutefois très diverses. Le contrôle de tout l'espace du *castrum* proprement dit par l'*ecclesia mater* n'a jamais été remis en cause. Les paroisses plus

³ BHL 1153.

⁴ BOUGAUD et GARNIER, *Chronique de Saint-Bénigne*, Dijon, 1875.

⁵ C. SAPIN, « L'abbatiale Saint-Étienne de Dijon et ses cryptes », *Congrès archéologique de France 1994, Côte-d'Or*, p. 259-267.

⁶ J. MARILIER, « La formation des paroisses de Dijon et de sa banlieue », *109^e Congrès national des sociétés savantes, Dijon 1984*, Section Archéologie et Histoire de l'art, t. 1, p. 213-227.

récentes se sont toutes installées dans des zones extérieures à la muraille du Bas-Empire, devenues urbaines au moment de la reconstruction de l'enceinte, après le grand incendie de 1137. Mais à partir du XI^e siècle, dès avant la régularisation des chanoines, ce n'est plus l'église placée sous le vocable de Saint-Étienne qui assure la desserte publique ; celle-ci, reconstruite, est vouée à la seule communauté canoniale. Les fidèles, eux, et jusqu'en 1571, assistent au culte dans l'ancienne abbatiale, non détruite, jouxtant immédiatement la nouvelle et placée sous le vocable de Saint-Médard, dont les reliques avaient été apportées de Soissons à Dijon au début du X^e siècle⁷. Juste à côté, Saint-Michel, traditionnellement chapelle funéraire des chanoines⁸, est promue paroissiale. Notre-Dame doit trouver son origine dans le transfert de l'oratoire marial du groupe primitif, sacrifié par la grande reconstruction du XI^e siècle et déplacé vers un quartier neuf et dynamique, celui du marché. Saint-Pierre, bien que très marginale par rapport au centre urbain (son quartier est riche en clos et jardins), remonte haut dans le Moyen Âge : elle n'est autre que la vieille paroisse périphérique de Dompierre rapatriée en ville. Saint-Nicolas, en revanche, est franchement récente : c'est l'église des quartiers nord de la ville, une direction peu prisée par l'urbanisation avant le XII^e siècle. L'abbé de Saint-Étienne ne se contente pas de désigner les curés de Saint-Médard, Saint-Michel, Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Nicolas ; il est lui-même le « curé primitif » des cinq églises, tandis que le curé de fait est toujours un chanoine du monastère. Autant dire que la totalité des revenus paroissiaux est perçue par les réguliers, qui n'hésitent pas à mettre en jeu toute la puissance de leurs anciennes maisons dès qu'ils deviennent un péril d'amointrissement⁹. Les

⁷ BHL 5871.

⁸ Les inhumations au cimetière Saint-Étienne avaient été au XI^e siècle la cause d'un violent conflit, les Bénédictins affirmant jouir du monopole funéraire pour tout Dijon.

⁹ Ex. : monopole de la vente des cierges dans et hors l'église Notre-Dame, 1412, Arch. dép. Côte-d'Or (ADCO) G 134 f. 98 et 104 ; attribution des dons faits au buffet des reliques de Saint-Nicolas, 1451, *ibid.*, fol. 495. Le registre G 134 est un cartulaire général de Saint-Étienne pour le XV^e siècle, recopié au XVII^e siècle ; fort de près de 1 000 folios, il constitue une source d'une richesse inépuisable pour la connaissance de la vie religieuse dijonnaise à la fin du Moyen-Âge.

séculiers n'ont, comme on le voit, quasiment pas de marge de manœuvre.

Pour autant, si l'évêque de Langres est loin, on conçoit qu'il ne se résigne pas à être absent. Paradoxalement, c'est au bourg Saint-Bénigne que son action et celle de ses hommes sont les plus efficaces. Il faut rappeler que Saint-Bénigne est, depuis l'origine, un monastère épiscopal. C'est l'évêque de Langres qui a fondé la maison et il a toujours conservé la haute main sur sa vie et son rayonnement. Même au temps où l'abbaye dijonnaise adopte les coutumes clunisiennes (sans appartenir jamais, quoi qu'en dise une certaine historiographie, à l'*Ecclesia cluniacensis* au sens strict), elle reste fermement diocésaine : Guillaume « de Volpiano » a été appelé par Brun de Roucy, nullement par Mayeul ! Sous les cadets de la noblesse régionale qui gouvernent l'abbaye aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, la situation est stable. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que la paroisse « langroise » de Dijon soit la plus cossue de l'ensemble bénignien : Saint-Jean. En 1448, le titre de doyen du Dijonnais, attaché jusque là à la cure rurale de Sacquenay, y est transféré¹⁰. En 1455, le collègue des chapelains est promu à la dignité canoniale. Et ce n'est certes pas un hasard si les bénéficiaires de ces promotions sont deux curés successifs appartenant à la famille Travaillot, Girard et son neveu Guillaume. L'un et l'autre occupent l'importante charge de « scelleur de Langres », fonction de chancellerie qui fait de son titulaire un personnage clef de l'organigramme diocésain, véritable représentant de l'évêque¹¹. Les Travaillot, à l'échelle du clergé langrois du XV^e siècle, sont des puissances. À Dijon, c'est depuis Saint-Jean que s'exerce cette puissance.

Le rapport de force diffère du tout au tout à Saint-Étienne. La maison a pourtant une longue tradition de familiarité, d'intimité même, avec la curie diocésaine. Il n'y a jamais eu à Saint-Étienne de co-

¹⁰ D. VIAUX, *La vie paroissiale à Dijon à la fin du Moyen-Âge*, Dijon, 1988, p. 30.

¹¹ Les statuts de confréries, par exemple, confient souvent le contrôle ecclésiastique au scelleur : A. RAUWEL, « Paix urbaine et vie confraternelle à Langres à la fin du XV^e s. », *Cahiers haut-marnais*, 232-233, 2003, p. 59-67.

cathédrale, comme on l'a souvent écrit, mais il est bien vrai que les évêques du Haut Moyen-Âge y ont souvent résidé¹². Plus encore, la réforme régulière de 1113 ne se comprendrait pas sans l'intervention directe et personnelle de l'Ordinaire¹³. Mais là où la proximité séculaire s'est maintenue bon an mal an chez les Bénédictins, elle s'est largement dissoute chez les chanoines réguliers. Au fur et à mesure que croissait la puissance de l'abbé, croissait aussi l'oubli de l'évêque. En effet, ce n'est pas de Dijon seulement qu'il avait la cure primitive, mais de bon nombre de solides paroisses du plat-pays. Son autorité était dans les faits quasi épiscopale, comme l'avait enregistré la cour d'Avignon en le revêtant des *pontificalia* en 1394¹⁴, et la comparaison entre le Dijonnais et tel pasteur de petit diocèse méridional, pas seulement au point de vue financier, serait à coup sûr favorable à l'abbé. L'attitude majestueuse de l'abbé Richard Chambellan (1478-1495), les somptueux atours dont il est paré, manifestent bien, en tête du missel enluminé pour lui par le « Maître des Prélats bourguignons¹⁵ », l'autocéphalie de Saint-Étienne. Le Langrois lui-même, ou plus souvent ses suffragants ou vicaires généraux, ont eu plus d'une fois l'occasion de le mesurer au long du XV^e siècle. Inutile de préciser que l'abbé brillait par son absentéisme au synode diocésain. Il ne négligeait pas, en revanche, de se choisir un « grand vicaire ». Il assurait ou faisait assurer la visite de ses églises dépendantes¹⁶. Surtout, les tentatives de visites épiscopales dans les prieurés-cures avaient tendance à se passer fort mal, sans

¹² P. GRAS, « Le séjour à Dijon des évêques de Langres du V^e au IX^e s. et ses conséquences sur l'histoire de la ville », dans *Mélanges Cl. Brunel*, Paris, 1955, p. 550-561.

¹³ Cf. A. RAUWEL, « Le choix de la régularité : observations sur l'adoption de la règle de saint Augustin dans les diocèses de Langres et Autun au XII^e s. », dans C. MALONE (éd.), *Reconstructing religious life*, Turnhout, sous presse.

¹⁴ G 134 fol. 16 : bulle de Benoît XIII, décembre 1394, confirmée par Nicolas V en 1454 (fol. 19), amplifiée par Calixte III en 1456 (fol. 14) ; cf. aussi *Gallia christiana*, t. IV, col. 763.

¹⁵ BnF lat. 879. Cf. N. REYNAUD, « Un peintre français de la fin du XV^e s. : le Maître des prélats bourguignons », dans *Études Ch. Sterling*, Paris, 1975, p. 151-163 et fig. 95.

¹⁶ G 134 fol. 933 : série de visites de Richard Chambellan, 1479-1485.

que le visiteur éconduit arrive à obtenir ensuite réparation¹⁷. Dijon n'avait pas d'évêque, sans doute, mais la vie religieuse de la capitale ducal se déroulait largement comme s'il y en avait un, et comme s'il résidait à Saint-Étienne¹⁸.

Le chœur de l'église abbatiale était d'ailleurs organisé autour d'une cathèdre, celle de saint Grégoire de Langres, qui était non seulement un point de mire visuel mais aussi l'objet d'une vénération très concrète, puisqu'on y pratiquait le vinage¹⁹. Choix très habile, qui donnait au sanctuaire des allures de cathédrale tout en récupérant la mémoire d'un prélat qui n'était autre que le fondateur de... Saint-Bénigne ! De même, on sait par la notice de consécration de l'autel majeur que, parmi les nombreuses reliques garnissant le sépulcre, figurait une pierre de la passion de Bénigne²⁰. Toute la tradition chrétienne locale était donc rassemblée, au-delà du vocable propre de la maison. C'est que les reliques, propres à susciter pèlerinages et fondations, étaient l'une des armes les plus fiables de l'arsenal ecclésiastique. Pour les obtenir et les mettre en valeur, tout était bon. Si Saint-Étienne, en ce domaine, se donnait tant de mal, c'est que l'avantage des Bénédictins pouvait paraître décisif : rien moins que le corps saint entier de l'évangéliste de la

¹⁷ G 134 fol. 108 : appel au concile de Constance contre les prétentions de l'Ordinaire à visiter les prieurés-cures, 1416 ; arrêt du Parlement de Paris (fol. 422) ; sentence du bailli de Dijon, 1446 (fol. 135) ; sentences des requêtes du Palais, 1458 et 1459 (fol. 580 et 585) ; protestation contre une tentative de visite archidiaconale, 1479 (fol. 759) ; etc.

¹⁸ Qui deviendra de fait, en 1731, la cathédrale du nouveau diocèse.

¹⁹ Sur les reliques de Saint-Étienne, cf. les études exhaustives de L. DURNECKER, « Les reliques de Saint-Étienne de Dijon du XI^e au XV^e s. : constitution, enrichissement et mise en valeur d'un patrimoine sacré », *Pecia*, 8-11, 2006, et « Consécrations d'autels et dépôts de reliques : l'exemple de Saint-Étienne de Dijon du XI^e au début du XIII^e s. », dans D. MEHU (éd.), *Mise en scène et mémoires de la consécration de l'église dans l'Occident médiéval*, Turnhout, 2007, p. 189-216.

²⁰ L. DURNECKER, *ibid.*

Bourgogne²¹, avec autour de lui, en couronne, les figures annexes de sa geste : chrétiens indigènes des premiers temps (saint Hilaire et sainte Quiète), vierges (sainte Floride et sainte Paschasie), abbés (Eustade et Bertilon), sans compter quelques bienheureux plus énigmatiques comme une Radegonde qui n'est pas celle de Poitiers, tout cela enrichi d'indulgences, et même d'indulgences pontificales²². À coup sûr, nous sommes là à l'un des carrefours les plus sensibles de la lutte d'influence entre moines et chanoines pour la maîtrise de la vie religieuse dijonnaise, même si le XV^e siècle vit un troisième lieu éclipser puissamment les deux sanctuaires traditionnels, lorsque le pape Eugène IV offrit à Philippe le Bon pour sa chapelle une hostie miraculeuse qui répondait bien mieux aux aspirations de la « piété flamboyante » que les ossements des vieux martyrs et des anciens confesseurs²³.

Reste que, plus encore que les symboles culturels, les territoires paroissiaux sont l'enjeu majeur. Le chanoine Chaume, dans l'un de ses derniers travaux, avait montré tout ce que l'on peut tirer des délimitations péniblement obtenues pour identifier, de plus en plus précisément, les ressorts de juridiction²⁴. Un cas richement documenté aidera à l'établir : celui de Fontaine, un gros village viticole appartenant à la banlieue de la ville et déjà fameux, au bas Moyen-Âge, comme patrie de saint Bernard²⁵. La paroisse, ici, a connu un déplacement conditionné par celui de l'habitat : quand l'agglomération était de plaine, les fidèles assistaient aux offices dans la vieille église péri-urbaine de Saint-Martin-des-Champs, qui faisait partie du domaine originel de Saint-Étienne. Lorsqu'à

²¹ C'est du moins ce que l'on croyait : les restes de Bénigne avaient en fait bien des chances d'être en Allemagne. Cf. A. RAUWEL, « Saint Bénigne de Siegburg », <http://laetusdiaconus.hypotheses.org/586>

²² « Une indulgence accordée à la visite du tombeau de saint Bénigne par Innocent VI en 1356 », *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, 9, 1891, p. 300.

²³ M.-B. PASCAUD, *Un miracle eucharistique au Moyen-Âge : la Sainte Hostie de Dijon*, mémoire de maîtrise, Université de Bourgogne, 1994.

²⁴ « Histoire d'une banlieue », *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit des anciens pays bourguignons...*, 8 à 10, 1942-1944.

²⁵ Contexte général dans A. RAUWEL, « Le Moyen-Âge, de la villa au village », *Le village des fontaines*, Fontaine, 2007, p. 57-64.

l'époque féodale les maisons se sont regroupées autour du château élevé au sommet de la colline par Tescelin, le père de Bernard, la commodité a voulu que la desserte religieuse fût désormais assurée dans la chapelle castrale, placée sous le vocable de saint Ambrosinien, Saint-Martin gardant toutefois, malgré sa relative désertion, la dignité paroissiale jusqu'à l'époque moderne. Cela ne mettait pas en cause, a priori, les droits de patronage anciennement définis. Pourtant, à la fin du XIV^e siècle, apparaissent des réclamations du curé de Saint-Jean de Dijon, qui affirme être en possession des droits paroissiaux sur le « nouveau Fontaine », c'est-à-dire les alentours de Saint-Ambrosinien. Il y avait gros à gagner dans l'opération, Fontaine étant devenu un bourg prospère, peuplé d'exploitants aisés. Il va de soi que Saint-Étienne, forte de chartes remontant au IX^e siècle (mais sans doute interpolées !), résiste énergiquement²⁶. Le bailli de Dijon est appelé à se prononcer, puis les doyens de la Chapelle ducal et de Beaune reconnus comme arbitres, puis l'Auditoire des causes d'appeaux, et jusqu'au Parlement de Paris. En 1423, le Conseil ducal tranche en faveur de Saint-Jean, c'est-à-dire de Saint-Bénigne. La partie adverse porte alors l'affaire en cour de Rome, où deux examens du dossier sont nécessaires avant le prononcé d'une sentence définitive, en décembre 1439, qui casse toutes les décisions antérieures et remet Saint-Martin-des-Champs, c'est-à-dire les chanoines réguliers, en pleine possession des droits paroissiaux sur Fontaine. La logique territoriale et historique avait finalement triomphé de prétentions nouvelles, sans doute étayées par les succès de Saint-Bénigne sur la colline symétrique de Fontaine, celle de Talant : sur cet excellent site défensif, le peuplement fut créé de toutes pièces par les ducs qui accompagnèrent l'érection d'un puissant château d'un bourg neuf, institué en 1208 ; comme le finage appartenait d'ancienneté aux Bénédictins, ils imposèrent la construction d'un prieuré (plus tard uni à la chambrerie du monastère), ce qui leur permit de percevoir les dîmes de la nouvelle agglomération. Ils durent penser que la même recette pourrait fonctionner à Fontaine. C'était oublier que leurs droits de propriété n'étaient irréfutables que d'un côté, tandis

²⁶ La procédure est examinée en détail dans *ID.*, « Curé des villes, curé des champs : un conflit de droits paroissiaux au XV^e s. », *Annales de Bourgogne*, 70, 1998, p. 81-90.

que de l'autre les chanoines veillaient. Ils finirent par le vérifier à leurs dépens. Les curés et paroissiens engagés en première ligne, du moins en apparence, dans les nombreux procès suscités par de telles affaires, n'étaient que des pions entre les mains des abbés et convents : quelle meilleure preuve en donner que la conservation des nombreuses pièces de procédure ? Elles ne se trouvent pas dans les fonds de la paroisse de Fontaine ou de la collégiale Saint-Jean, mais bien au milieu des imposants chartriers abbatiaux.

Y a-t-il donc des circonstances dans lesquelles l'unité peut se faire, entre le côté de Saint-Bénigne et le côté de Saint-Étienne ? Essentiellement une, à vrai dire : la lutte contre une possible concurrence. Autant l'on est prêt à tout pour défendre des privilèges présentés comme ancestraux, autant l'union sacrée s'impose quand les équilibres toujours précaires de la pastorale urbaine sont remis en cause par de nouveaux venus. À Dijon, ces tard-venus sont les Carmes – les Carmes et non les Mendians en général : les Cordeliers s'étaient installés fort tôt, et dans un quartier marginal où ils n'inquiétaient guère, tandis que les Jacobins, solidement implantés près de Notre-Dame dès 1237, avec de fortes protections, étaient de taille à tenir tête à d'éventuels protestataires²⁷. Les fils de saint Élie, en revanche, ne se présentèrent qu'au milieu du XIV^e siècle, à un moment où l'on peut considérer la ville comme ecclésiastiquement saturée. Aussi ne s'agit-il pas simplement de les obliger à partager les bénéfices des mortuaires, au fil de ces petites querelles autour des cadavres qui eurent lieu à Dijon comme ailleurs dans les années qui précédèrent la bulle *Super cathedram*, mais bien de les faire partir. Ce fut sans doute un échec, mais les longues avanies subies par les Carmes traduisent à merveille l'obstination des ordres anciens. Les premiers frères tentèrent de s'installer rue Saint-Jean en 1354. Aussitôt, le chambrier de Saint-Bénigne et le curé de la paroisse manifestèrent publiquement leur hostilité au moyen du rituel d'usage en pareil cas : « ils prirent trois petites pierres qu'ils jetèrent en trois

²⁷ Pour une vue d'ensemble : *ID.*, « Les couvents mendians disparus du Dijon médiéval », *Bulletin de l'Association du Vieux-Dijon*, 33, 2004, p. 17-23. Sur les Carmes, excellent mémoire de maîtrise de D. Lannaud soutenu à l'Université de Bourgogne en 1999.

différentes fois contre le bâtiment, répétant à chaque jet : *vobis denuntio novum opus*²⁸ ». On risqua alors sa chance sur les terres de l'abbé de Saint-Étienne, en acquérant un terrain près de la Porte au Formerot, sur la paroisse Saint-Nicolas. Cette fois, l'opposition vint des Dominicains. En 1357, ils accusèrent leurs confrères de bafouer la législation pontificale qui exigeait une distance minimale de 140 cannes (environ 250 m) entre deux couvents. Ils obtinrent satisfaction en instance comme en appel²⁹, tandis que l'abbé de Saint-Étienne, pour empêcher toute sédentarisation, faisait interdire en 1362 la consécration d'un autel fixe³⁰. Du coup, un retour au Bourg Saint-Bénigne s'esquissa, dans le ressort de Saint-Philibert, la plus populaire des sept paroisses, celle des vigneron. Le convent ne manqua pas de faire appel au bailli de Dijon contre cette « nouvelleté » renouvelée, en 1372³¹. Mais cette fois les Carmes purent profiter de la bienveillance ducale (Philippe le Hardi s'était installé entre temps) et du soutien de quelques familles influentes (notamment, au XV^e siècle, celle de l'évêque de Chalon Jean Germain), ce qui leur évita une troisième fuite. En 1399, après quarante cinq ans d'attaques, ils purent conclure une transaction avec les Bénédictins, qui acceptaient de cesser les poursuites moyennant 100 sols annuels et 6 sols par inhumation³² : nouvelle preuve que c'est bien autour de la pastorale de la mort que les enjeux économiques étaient les plus lourds.

Il ne faudrait pas déduire des observations précédentes que l'Église de Dijon a vécu à la fin du Moyen-Âge sur le mode du pugilat permanent. Les affrontements occasionnels provoqués par la volonté de sauver les avantages acquis ne sont en somme qu'agitation de surface. Sur la longue durée, l'impression est celle d'une vie religieuse paisible. Il faut dire que le milieu ne se prêtait pas aux conflits violents : capitale désertée par ses princes, marché

²⁸ P. BULLE, Histoire manuscrite des Carmes de Dijon, 1770, Bibl. mun. de Dijon, ms 621. Cf. Y. DOSSAT, « Opposition des anciens ordres à l'installation des Mendians », *Cahiers de Fanjeaux*, 8, 1973, p. 266-267.

²⁹ ADCO 53 H 933, Lannaud p. 9.

³⁰ ADCO 55 H 946, Lannaud p. 21.

³¹ ADCO 1 H 101, Lannaud p. 22.

³² ADCO 55 H 947.

d'intérêt local que les grands négociants fréquentent de moins en moins, ville sonnante mais dépourvue d'écoles prestigieuses, Dijon tient un peu, au XV^e siècle, de la belle endormie. Les querelles dignes du *Lutrin* qui surgissent parfois entre les clercs urbains viennent alors animer un instant la chronique locale, sans jamais mettre en péril un équilibre résolument provincial.

Alain Rauwel, version du 18 juillet 2012
Les gens d'Église et la ville au Moyen Âge dans les « pays d'entre-deux »
<http://www.univ-metz.fr/ufr/sha/crulh/publications/gensdeglise.html>